

(Fournitures Scolaires)

Retrait des Bons Du 16 Août au 04 Octobre 2024

De 9 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 15 – Le Vendredi de 8 H 30 à 14 H 00

Après cette date, les droits seront perdus. Les étudiants n'ayant pas de justificatif doivent se renseigner au C.I.E. avant la date ci-dessus.

COLLEGIEN :

- **BON D'ACHAT** d'une valeur de **65.00 €** ou commande de **Shopping Pass (chéquier)**

Sont concernés, les élèves de 6^{ème} – 5^{ème} – 4^{ème} et 3^{ème}.



LYCEEN :

- **BON D'ACHAT** d'une valeur de **65.00 €** ou commande de **Shopping Pass (chéquier)**

- Lycée d'Enseignement Général (à partir de la Seconde)

- Lycée d'Enseignement Technique et Professionnel

- 1^{ère} Année d'Apprentissage (si ressources inférieures à 30 % du SMIC)

ATTENTION : LES SHOPPING PASS SERONT REMIS COURANT NOVEMBRE

ETUDIANT :

- **BONS SHOPPING PASS (chéquier)** d'une valeur de **150.00 €**

Sont concernés les étudiants jusqu'à l'âge de 24 ans ayant impérativement fourni un justificatif pour pouvoir commander leur chéquier. Celui-ci sera remis courant novembre.

ETUDIANT sans RESTRICTION D'AGE :

Le C.I.E met à disposition, photocopieur, relieur, pour réaliser vos rapports de stage.

LE BON D'ACHAT sera REMIS sur PRESENTATION :

- Bulletin de Notes du dernier trimestre ou carnet de liaison ou certificat de scolarité pour Collégiens – Lycéens (- de 16 ans)
- Certificat de scolarité pour Collégiens – Lycéens (+ de 16 ans)
- Carte Etudiant ou certificat de scolarité (réservation Shopping Pass) pour Etudiant jusqu'à 24 ans.